

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Caisse des dépôts et consignations

Arrêté du 28 JUL. 2021

fixant la composition du jury de l'examen professionnel pour l'avancement au grade de secrétaire d'administration de classe supérieure de la Caisse des dépôts, organisé au titre de l'année 2022

Le directeur général de la Caisse des dépôts et consignations,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique de l'Etat ;

Vu les articles R 518-1 à R 518-11 du code monétaire et financier ;

Vu le décret n°2004-1105 du 19 octobre 2004 relatif à l'ouverture des procédures de recrutement dans la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n°2009-1388 du 11 novembre 2009 portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n°2010-302 du 19 mars 2010 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux corps des secrétaires administratifs des administrations de l'Etat et à certains corps analogues relevant du décret 2009-1388 du 11 novembre 2009 portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n°2021-445 du 14 avril 2021 relatif aux secrétaires d'administration de la Caisse des dépôts et consignations ;

Vu l'arrêté du 29 avril 2011 fixant les modalités d'organisation et les épreuves des examens professionnels pour l'avancement au grade de secrétaire d'administration de classe supérieure et au grade de secrétaire d'administration de classe exceptionnelle de la Caisse des dépôts et consignations ;

Vu le décret n°2103-908 du 10 octobre 2013 relatif aux modalités de désignation des membres des jurys et des comités de sélection pour le recrutement et la promotion des fonctionnaires relevant de la fonction publique de l'Etat, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière ;

Vu l'arrêté du 26 mai 2021 autorisant, au titre de l'année 2022, l'ouverture d'un examen professionnel pour l'avancement au grade de secrétaire d'administration de classe supérieure de la Caisse des dépôts et consignations ;

ARRETE :

Article 1^{er}

La composition du jury de l'examen professionnel pour l'avancement au grade de secrétaire d'administration de classe supérieure de la Caisse des dépôts et consignations, au titre de l'année 2022, est fixée comme suit :

Madame Caroline THEFFO	Attachée principale d'administration de la Caisse des dépôts et consignations, présidente
Madame Natacha ALLEGROS	Attachée d'administration de la Caisse des dépôts et consignations
Madame Myriam BRENAC	Attachée principale d'administration de la Caisse des dépôts des dépôts et consignations
Monsieur Jérémy CARN	Attaché principal d'administration de la Caisse des dépôts et consignations
Monsieur Meher CHARGUI	Attaché principal d'administration de la Caisse des dépôts et consignations

En cas d'absence de la présidente, celle-ci sera remplacée par Madame Myriam BRENAC.

Article 2

Le présent arrêté sera déposé à la direction des ressources humaines du Groupe et de l'Établissement public et fera l'objet d'une publication dans les supports de communication interne et d'un affichage dans les locaux de l'Établissement public.

Fait le **28 JUIL 2021**

Pour le directeur général,
Le directeur des ressources humaines du Groupe
et de l'Établissement public



Paul PENY